

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
projet de réalisation d'un parc photovoltaïque  
lieu-dit « Carrières de Bauvais »  
commune de Sancoins (18600)  
-----

Par arrêté préfectoral N° DDT 2024-438, **une enquête publique**, portant sur le projet susvisé, est ouverte **du lundi 09 décembre 2024 (09h00) au vendredi 10 janvier 2025 (17h00), soit pendant 33 jours consécutifs**.

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis de construire déposée par la société GDSOL 133.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Sancoins, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend une demande de permis de construire, accompagnée notamment d'une étude d'impact et d'une note de présentation non technique du projet.

Monsieur Jean-Louis Hayn a été désigné commissaire enquêteur et Monsieur Eugène Bonnal, commissaire enquêteur suppléant, par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :

- papier et électronique sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Sancoins, aux jours et horaires habituels d'ouverture, sise, 10 place de la Libération,
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr) ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses contributions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Sancoins, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Sancoins les
  - lundi 9 décembre 2024 9h-12h
  - jeudi 12 décembre 2024 9h-12h
  - lundi 16 décembre 2024 14h-17h
  - mercredi 18 décembre 2024 9h-12h
  - mardi 7 janvier 2025 14h-17h
  - vendredi 10 janvier 2025 14h-17h

- par courrier déposé ou transmis par voie postale à la mairie de Sancoins – à monsieur le commissaire enquêteur : enquête publique - projet de parc photovoltaïque « Carrière de Bauvais »,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-epsancoins2@cher.gouv.fr](mailto:ddt-epsancoins2@cher.gouv.fr)

Les contributions, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie. Les contributions transmises, par voie électronique, seront consultables sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Mission appui au pilotage, juridique et communication – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Monsieur Baptiste Faure – GDSOL 133 – 50 rue Etienne Marcel, 75002 Paris - Tel : 06 07 66 77 66 - Mail : [baptiste.faure@gdsolaire.com](mailto:baptiste.faure@gdsolaire.com).

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête**.

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de La Sancoins, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 13 novembre 2024

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental,

*signé*

Eric DALUZ